



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

12 juillet 2011

La Poste

Sous couvert d'amélioration du service public et de réponse aux exigences environnementales, La Poste présente la lettre verte qui selon elle permettrait la fin du transport par avion sur l'hexagone.

Ce nouveau produit n'est pas le produit « miracle » qui fera de La Poste la championne de la défense de l'environnement. Cette affirmation gratuite est mensongère. En effet, celle-ci dans ses calculs n'intègre pas les « hauts le pied » à savoir les distances toujours plus élevées entre les tournées et le bureau de distribution. Elle n'intègre pas non plus l'éloignement des plateformes industrielles courrier en lieu et place des centres de tri départementaux contraignant plus de collègues à un allongement du temps passé sur les routes et une multiplication des trajets camions en lieu et place de l'avion. Le bilan risque d'être l'inverse des bienfaits annoncés.

Lettre verte : Service public menacé

Gamme courrier : La Poste réinvente la troisième classe SNCF !

L'ensemble des personnels serait « mobilisé » pour réussir le lancement et la pérennisation de l'offre. Tout a été fait pour répondre au marché et segmenter celui-ci en fonction du porte feuille du « client ». L'éco pli est prévu alors que La Poste a sacrifié la 2ème catégorie.

L'accès au service public performant et de qualité pour tous est remis en cause sous couvert de réponses aux besoins.

Tout est fait par la création de 3 produits, pour condamner le J+1 pour tous (au même prix quelque soit le point du territoire).

Seul le poids ou la spécificité fait varier le socle d'affranchissement. L'ambition de La Poste se cantonne à vouloir toujours plus de profits au détriment du service rendu aux usagers et des conditions de travail des postiers.

L'ensemble des postiers est concernés :

Du guichetier chargé de vendre cette nouvelle offre qui s'ajoute à celle de la téléphonie mobile, au facteur qui subira une intensification supplémentaire de son travail (respect du délai garanti) et tout cela, sans emploi supplémentaire dans une situation de sous effectif. S'ajoute à cela, une remise en cause des horaires collectifs en PIC et centre de tri. C'est pour tous, une dégradation annoncée des conditions de travail. De plus, La Poste veut utiliser en plus le temps partiel senior aménagé pour réduire considérablement les personnels en nuit. Tout en conduisant les postiers fonctionnaires à une retraite programmée en passant par une période de rémunération payée (sous payée !) à

La Poste vise bel et bien avec ce nouveau dispositif, une flexibilité à outrance des personnels avec une explosion des régimes collectifs notamment au courrier.

L'ARCEP vient de condamner les choix et décisions de La Poste

« L'Autorité constate une baisse marquée de la qualité du service universel postal en 2010.

La Poste explique cette baisse notamment en raison d'aléas climatiques.

L'Autorité examinera avec La Poste dans quelle mesure ces aléas expliquent la baisse constatée de la qualité de service et quelles sont les autres causes de cette évolution négative.

Comme l'ARCEP l'indique cette nouvelle offre ne doit pas se traduire par une dégradation de la qualité de service de la lettre prioritaire ».

D'autres choix sont à mettre en œuvre :

La Poste doit garantir un service public de qualité pour tous et de proximité avec le J+1 sur l'ensemble du territoire.

Les tarifs doivent être abordables, il doit y avoir un service public et non pas un service universel qui est un ersatz bafouant les missions de service public.

Le maintien du développement de tous les bureaux de poste et services.

La réouverture de centres départementaux de tri d'acheminement s'impose, humainement, économiquement et écologiquement.

Les recrutements nécessaires à la qualité de service et à l'exécution de toutes les tâches de service public.

Dispositif courrier de La Poste : La « Gamme de courrier rapide »

Lancement du dispositif le 3 octobre 2011

- La lettre prioritaire, distribution J + 1
- La lettre verte (Acheminement chemin de fer et route), distribution J + 2
- La lettre en ligne, distribution J + 1

La Poste veut une qualité de service de :

- 85 % pour la lettre prioritaire,
- 95 % pour la lettre verte,
- 85 % pour la lettre en ligne.

Le prix du timbre, au 1er juillet, sera pour :

- la lettre prioritaire à 60 cts,
- la lettre verte à 57 cts,
- la lettre en ligne à 99 cts,
- l'écopli à 55 cts.